



SAISON 2021 / 2022

SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 29 DU SAMEDI 12/03/2022

Réunion du 07 mars 2022

Président : Mr. BOUGUERRA Momo : 06 79 86 22 79

Présents : Mr CHEUCLE Christian : 06 23 01 02 81

Mr GRAND René : 06 10 65 33 90

COVID

Les clubs sont tenus d'informer impérativement Michel BARSOTTI (réfèrent Covid du District de la Loire 06/74/09/64/01) avant d'entreprendre toutes démarches sportives et administratives concernant le report de rencontres en rapport avec le COVID.

INFO CLUB

Les clubs intéressés par l'organisation des 1/2 finale de la coupe de la Loire prévu le 04 juin 2022 sont priés de déposer leur candidature par mail auprès de la commission Séniors.

Les clubs intéressés par l'organisation de la finale de la Coupe de la Loire prévu le 18 juin 2022 sont priés de déposer leur candidature par mail auprès de la commission Séniors.

Les clubs de D4 poule D sont priés de prendre note du forfait général de l'équipe séniors du club AS COUZAN

COURRIER RECU

FERRATON MAXIME (mairie de la Ricamarie) : concerne votre mail du 01 mars. Lu et noté

AS POUILLY LES NONAINS : concerne votre forfait du dimanche 06 mars en D2 poule B. Transmis aux règlements

AS COUZAN : concerne votre mail du 03 mars 2022. Lu et noté

US L'HORME : concerne votre mail du 28 février. Lu et noté

FC BONSON ST CYPRIEN : concerne votre mail du 01 mars. Lu et noté

AS ST JUST ST RAMBERT : concerne votre mail du 02 mars. Lu et noté

RIORGES FC : concerne votre mail du 02 mars. Lu et noté

FC BOURGUISAN : concerne votre accord changement d'horaire pour le match en D5 poule F du 05 mars. Lu et noté

FC GENILAC : concerne votre mail du 02 mars. Lu et noté

LA FOUILLOUSE : concerne votre mail du 03 mars. Lu et noté

ST CHAMOND FOOT : concerne votre mail du 03 mars. Lu et noté

FC MONTAGNE DU MATIN : concerne votre forfait en D5. Transmis aux règlements

AVS ASTREE : concerne votre mail du 05 mars. Transmis à la délégation.

PERIGNEUX ST MAURICE FOOT : concerne votre mail du 06 mars. Lu et noté

HAUTES CHAUMES : concerne votre forfait en D4 poule D. Transmis aux règlements

SURY LE COMTAL : concerne votre forfait en D2 poule B. Transmis aux règlements

ABH : concerne votre forfait en D5 poule F. Transmis aux règlements

ST JOSEPH /MARTIN : concerne votre forfait en D4 poule F. Transmis aux règlements

FOREZ EN DONZY : concerne votre forfait en D4 poule D. Transmis aux règlements

DOIZIEUX : concerne votre forfait en D4 poule E. Transmis aux règlements

ST ANTHEME : concerne votre forfait en D5 poule C. Transmis aux règlements

ST MARCELLIN : concerne votre forfait en D5 poule E. Transmis aux règlements

MODIFICATION PROGRAMMATION

Le match n°50992.2 en D4 poule E : GENILAC FC 1 / FOUILLOUSE 3 (accord des deux clubs) prévu le 27 mars à 15h00 **aura lieu le dimanche 20 mars à 15h00**, même terrain. L'arbitre et les équipes sont priés d'en prendre bonne note.

Le match n°52014.2 en D3 poule C : PSM FOOT / USSON prévu le 13 mars à 15h00 **aura lieu sur le terrain synthétique** de ST Maurice en Gourgis. L'arbitre et les équipes sont priés d'en prendre bonne note.

A TOUS LES CLUBS

Pour une meilleure communication et afin de répondre à vos souhaits, il est souhaitable et recommandé de nous faire parvenir vos demandes : changement terrain et d'horaire au plus tard 15 jours avant la rencontre.



SAISON 2021 / 2022

SENIORS

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-75

En cas de défaillance de la FMI, vous devez OBLIGATOIREMENT établir une feuille match papier et à l'issue de la rencontre, la scanner dans footclubs.

En cas de terrains impraticables, vous êtes tenus d'inverser les rencontres ou de trouver un terrain de repli, (Art 45 des règlements généraux du District de la Loire de Football).

Au cours d'une saison, à partir de deux matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif, pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

INFORMATION IMPORTANTE **AUX CLUBS de D2 poule B**

Suite à la décision de la commission de discipline, **tous les matchs à domicile de l'équipe D2 poule B de ST CHAMOND FOOT 2 se joueront à huis-clos total jusqu'à la fin de saison.**

L'équipe de St Chamond 2 est prié de trouver un terrain adéquat pour l'organisation de ces rencontres. En tenant compte d'informer la commission seniors et les clubs adverses.

INFORMATION IMPORTANTE **AUX CLUBS de D3 poule C**

Tous les matchs à domicile de PSM (Périgueux- St Maurice en Gourgois) se dérouleront sur le stade du Rougerat à Périgueux, à dater de ce jour.

INFORMATION IMPORTANTE **AUX CLUBS de D5 poule D**

Tous les matchs à domicile de PSM (Périgueux- St Maurice en Gourgois) se dérouleront sur le stade synthétique de Montvel à St Maurice en Gourgois, à compter de ce jour.